

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : Yann GARNIER LUGUERN

Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Valérie CASSAR, Carole MEAR, Arnaud MARIE, Hervé LIEGEOIS.

Procurations : Alexandra JEZEQUEL BEYER à Carole MEAR
Lynda JAOUEN à Hervé LIEGEOIS

Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 11

* * *

2026-43 : PRODUITS DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental lance, pour 2026, un appel à projets pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux, pour un montant de 15 500 € HT :

- Acquisitions radars pédagogiques,
- Miroir de sécurité,
- Marquage au sol (zone de rencontre).

Il demande la validation de l'assemblée pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du programme de répartition des amendes de police 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette délibération.



Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 38.

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Yann GARNIER LUGUERN